



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 26 janvier 2016

Présidence: Pacale Vollenweider

Ouverture: 20h15

Appel: 48 membres présents, 7 membres excusés

Excusés
René-Philippe Charton
Yves Guisolan
Nicolas Mivelaz
Carmelo Nicolo
Philippe Rosset
Arlette Thentz
Dominique Vanthier

Le quorum est atteint: 87%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2015.
2. Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015.
3. Communications de la Présidente.
4. Communications de la Municipalité:
Communiqué N° 37.
5. Dépôt du préavis municipal N° 82 – Demande d'un crédit de construction complémentaire pour la réalisation d'un terrain de sport en gazon synthétique sur le site du Martinet (traité par la Cofin). Rapport de la commission et prise de décision.
6. Préavis municipal N° 81 – Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment dit "La Débridée". Rapport de la commission ad hoc et de la Cofin et prise de décision.
7. Associations intercommunales.
9. Divers et propositions individuelles.

La séance est ouverte à 20h15, dans le forum du collège du Martinet, par la Présidente qui remercie la Municipale Byrne Garelli pour la visite et la présentation du bâtiment scolaire du Martinet D. Elle procède ensuite à l'assermentation d'un nouveau conseiller, M. Philippe Anderegg en remplacement de M. Olivier Barras (PLR). Ensuite elle soumet l'ordre du jour modifié par le rajout au point 5 de l'élection d'un membre PLR et d'un membre PSRV à la Cofin ainsi qu'un membre PLR à la Cogest. L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2015.

Le procès-verbal est accepté, tel que présenté, à l'unanimité.



2. Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015.

Le procès-verbal est accepté, tel que présenté, à l'unanimité.

3. Communications de la Présidente.

La Présidente lit la lettre de démission de sa fonction de conseiller communal de M. Olivier Barras, ainsi que les lettres de démission de Mme Véronique Perrelet de la Cofin et de M. Giorgio Micello de la Cogest. Elle informe le Conseil qu'un courrier de M. Moinat relatif à la Débridée a été reçu ainsi qu'un courrier du centre d'écoute Tomatis et un courrier pour l'organisation d'un cours d'aquagym pour les seniors qui ont été transmis à la Municipalité. Les conseillers ayant reçu leur convocation pour le dépouillement et la saisie des résultats des élections communales de février 2016, ceux qui ne seront pas disponibles à cette date doivent s'annoncer ce soir-même auprès de la Présidente. Dès le lendemain, aucune exemption ne sera admise. Elle termine en disant que si un commissaire nommé ne peut être présent lors d'une séance de commission, il doit impérativement en informer le bureau et indiquer le nom de son remplaçant.

4. Communications de la Municipalité.

M. Echenard désire communiquer au sujet de la zone 30 km/h. Après l'inauguration de la Grand-Rue du 12 septembre, la division de la mobilité et des routes a effectué un contrôle complet dans la zone 30 km/h où ceux qui y ont circulé ont pu voir 2 câbles électriques noirs placés à différents endroits. 13 secteurs différents ont été contrôlés dans cette zone (Général Guisan, depuis le parc du Tennis jusqu'à l'avenue de Beaulieu en direction des Uttins, le chemin du Couchant, du Rosey, Veyrassat et Jaques-Dalcroze). Les résultats sont au dessus de la moyenne pour l'Etat de Vaud et pour une première mise en place c'est déjà très bien, Néanmoins deux secteurs posent problème; c'est la montée depuis l'avenue des Uttins sur Beaulieu le long de l'école du Maupas et Général Guisan, ainsi que le secteur qui se trouve entre Jaques-Dalcroze et le giratoire des 4 Communes. Ces deux secteurs ne seront pas homologués et les contrôles par la gendarmerie ne peuvent pas encore y être effectués. En revanche, les 11 secteurs validés peuvent être contrôlés et la gendarmerie y fera des contrôles dans les prochaines semaines. Il rappelle qu'en zone 30 km/h la priorité de droite est la règle et il faut vraiment lever le pied car à 16 km/h de dépassement, le permis de conduire est retiré.

Mme Byrne Garelli donne une information au sujet du parking le long de l'Avenue du Général Guisan. Il y a semble-t-il de l'agitation au sujet du parking qui commence à être réservé pour les écoles. Lors de la mise à l'enquête des aménagements extérieurs du Martinet, la Municipalité avait mis à l'enquête une cinquantaine de places de parc pour couvrir les besoins de l'école. La loi oblige à prévoir 1 place et demi par classe ce qui fait un total de 51 places. En regard aux oppositions 30 de ces places ont dû être sacrifiées, parce que sans lâcher prise les aménagements extérieurs n'auraient pas été possibles et les terrains de sport n'auraient pas été prêts pour répondre aux besoins des écoles. Le Martinet E est en construction, les barrières sont mises, le chantier a commencé en janvier et le parking qui se trouvait à l'ouest du bâtiment A a disparu; ce sont 35 places perdues pour les enseignants. Cette disparition était prévue depuis 2002 avec l'adoption du PPA. La Municipalité avait dans un premier temps prévu des places jaunes réservées aux enseignants sur le chemin du Couchant mais cela ne pourra pas se faire car les places jaunes sont interdites sur le domaine public. La seule solution a donc été de créer des places jaunes numérotées pour les enseignants sur le domaine privé, et le seul domaine privé à disposition se trouve sur le chemin de la Prairie en surface. Au 1^{er} mars la numérotation des places sera introduite, avec des places payantes pour les enseignants et c'est ce qui dérange les autres usagers car il n'y a pas suffisamment de places de parc pour couvrir les besoins. La Municipalité prend le problème au sérieux mais ne possède pas de terrain sur lequel construire; la seule action possible serait d'encourager les habitants à faire pression sur les propriétaires des immeubles pour qu'ils construisent des places de parc en suffisance pour leurs locataires. Les 29 places au chemin du Couchant vont rester en zone blanche et il suffit de marcher un peu pour y accéder, même si marcher n'est plus l'habitude des automobilistes.



M. Goël prend la parole au sujet de Bellerive et Rivesrolles. Depuis 2006 la commune de Rolle doit se défendre face aux prétentions des représentants de Bellerive et de l'Hôtel Rivesrolle. Ces deux affaires ont fait l'objet d'un volumineux dossier déposé au Tribunal Cantonal à l'encontre de la Commune. De nombreuses auditions de témoins ont eu lieu au Tribunal et des demandes d'expertises se sont déroulées jusqu'à fin 2013. Les avocats ont ensuite préparé leurs mémoires qui ont été déposés au Tribunal où les causes ont été plaidées. Concernant Bellerive, le Tribunal a statué en juin 2015 avec pour conclusion que la commune de Rolle n'a pas de responsabilité et les demandes des plaignants ont été rejetées. Concernant Rivesrolles, le Tribunal Cantonal a statué le 30 décembre 2015 et la commune a reçu les conclusions en début d'année; la Commune de Rolle n'est pas responsable du dommage que les défenseurs de Rivesrolles soutiennent avoir subi et leur demande de dédommagement de juillet 2006 est rejetée. En conclusion, la Commune de Rolle n'a aucune responsabilité dans ces 2 affaires. A ce jour l'avocat de Bellerive a demandé la notification des considérants du jugement et ce document ne sera pas remis par le Tribunal avant plusieurs mois; il faut garder à l'esprit qu'un recours est bien sûr possible.

5. Nomination de 2 membres à la Cofin et d'un membre à la Cogest.

Les propositions sont les suivantes pour la Cofin: M. Giorgio Micello en remplacement de M. Barras (PLR) et Mme Valérie Schlup Mantzouranis en remplacement de Mme Véronique Perrelet (PSRV).

La proposition est la suivante pour la Cogest: Mme Francine Truc-Brenneisen en remplacement de M. Giorgio Micello (PLR).

Ces nominations sont adoptées à la majorité.

6. Dépôt du préavis municipal N° 82 – Demande d'un crédit de construction complémentaire pour la réalisation d'un terrain de sport en gazon synthétique sur le site du Martinet (traité par la Cofin). Rapport de la commission et prise de décision.

Mme Schmutz, rapporteur de la commission des finances, lit les conclusions du préavis municipal puis celles du rapport amendé de la Cofin.

La présidente ouvre la discussion sur l'amendement du préavis et la referme aussitôt pour procéder au vote dont le résultat est qu'il est accepté à la majorité. Elle ouvre alors la discussion sur le fond, discussion refermée pour faire place au vote qui l'accepte à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 82 amendé de la Municipalité du 22 décembre 2015,
- Entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1- D'octroyer à la Municipalité un crédit complémentaire de Sfr. 167'000.- pour la réalisation d'un terrain en gazon synthétique sur le site scolaire du Martinet dont seront déduites les éventuelles subventions reçues du Fonds du Sport.
- 2- D'autoriser la Municipalité à contracter un crédit complémentaire de Sfr. 167'000.- à cette fin, auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions les plus avantageuses, à imputer au compte N° 5200.5030.8 "réalisation des aménagements extérieurs du complexe scolaire du Martinet".
- 3- D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur une période de 15 ans.

Le **Préavis N° 82** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 26 janvier 2016



7. Préavis municipal N° 81 – Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment dit "La Débridée". Rapport de la commission ad hoc et de la Cofin et prise de décision.

M. Bréchon, rapporteur de la commission ad hoc, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du rapport de la Cofin qui ne sera donc pas lu. La présidente ouvre ensuite la discussion sur le fond.

Mme Weber prend la parole au sujet de l'isolation de ce bâtiment qui a soulevé la question de la nécessité de l'isoler avec un matériau épais et le nanogel évoqué, qui découle d'une technologie récente, ne présente pas forcément toutes les garanties pour la santé. Elle a entendu dire que l'on ne connaît pas encore les conséquences de l'utilisation de ces nanogels sur la santé. Elle a donc consulté le site internet de l'office fédéral de la santé publique qui démontre que cette technologie ne permet pas de garantir l'absence d'effets secondaires sur la santé. Il est important que Municipalité soit documentée avant d'utiliser cette technique.

M. Paley, qui était le seul à la Cofin à avoir voté contre ce projet estime que ce n'est pas la tâche de la Commune d'ouvrir un restaurant (il y en a déjà un au Casino, un à la plage, un au camping et c'est assez), et il aimerait que le Conseil apprenne à mettre des priorités dans les investissements. Est-ce que la droite veut attendre qu'il y ait une augmentation d'impôts pour réaliser qu'il faut commencer à définir des priorités?

La présidente clôt la discussion pour passer au vote, et le vote montre que le préavis N° 81 est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 81 de la Municipalité du 18 novembre 2015,
- Entendu le rapport de la commission ad hoc et de la Cofin chargées d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1.- D'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 141'000.- TTC pour mener l'étude de rénovation du bâtiment Grand Rue 71 à Rolle.
- 2.- D'autoriser la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie ordinaire de la Commune, à imputer sur le compte N° 9123.14 intitulé "Etude pour la rénovation du bâtiment Grand Rue 71 à Rolle".
- 3.- D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur un an.

Le **Préavis N° 81** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 26 janvier 2016

8. Associations intercommunales.

M. Lecoultre donne quelques informations au sujet de la séance du Conseil intercommunal de la Région de Nyon qui s'est tenue à Borex le 9 décembre 2015. Les points qui ont été votés sont le budget 2016, un subside de Fr. 45'000.- pour la société Elastique Citrique, Fr. 315'000.- pour l'amélioration des routes à Coppet et à Vich, Fr. 85'000.- pour étendre le réseau de pistes cyclables.

Après un vif débat, l'étude d'un postulat visant à créer un Conseil des jeunes dans le district a été confiée à une commission ad hoc. Le Comité directeur étudiera la possibilité de modifier l'actuel découpage du district en quatre arrondissements électoraux. La plupart des communes se sont déjà déclarées d'accord que la Région reprenne Télédôle qui sera exploitée avec les Français. Grâce aux fonds idoinés, les transports en commun s'améliorent encore, sauf à Nyon où certains trains rapides



ne s'arrêteront plus. L'encouragement à la culture et aux sports donne de bons fruits. La création d'un corridor biologique à travers la région se poursuit. La politique du logement, surtout celui d'utilité publique, est rendue beaucoup plus difficile par la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Plusieurs voix ont mis le comité directeur en garde contre le saupoudrage des subsides, par exemple celui voté en faveur de l'amélioration de l'infrastructure nyonnaise d'Elastique Citrique. En décembre, le DISREN était adopté par 14 communes et refusé par une. Les nouveaux statuts ont été adoptés par toutes les communes qui les ont étudiés.

Dans l'ensemble, il règne un esprit positif et dynamique au conseil intercommunal, comme au codir.

M. Deruaz, au sujet du Conseil régional également, informe que les membres auraient dû se prononcer le soir-même sur les nouveaux statuts, mais malheureusement le quorum n'ayant pas été atteint (3 commissaires présents), la décision est reportée à la prochaine séance.

11. Propositions individuelles et divers.

Mme Weber annonce le festival du film vert qui se déroulera les 5 et 6 mars prochains, durant lequel 8 films seront présentés. Elle encourage vivement les conseillers à s'y rendre en compagnie de leurs enfants.

M. Deruaz demande à la Municipalité, au vu des travaux de la Grand Rue qui touchent à leur fin, le pourquoi du manque de signalisation au bas de la Rue du Temple, vers la fontaine. Historiquement s'y trouvait un passage pour piétons et à présent c'est du granit surélevé sans signalisation. Auparavant les automobilistes devaient respecter un stop ou un céder le passage et à présent on pourrait imaginer que c'est la priorité de droite qui fait foi. Qu'est-il prévu à cet endroit-là?

Mme Tecon informe qu'à ce jour rien n'est prévu. Il a toujours été communiqué que la Grand Rue se voulait avec le moins de verticalité possible pour la mise en valeur des façades des maisons et il n'y a effectivement pas de signalisation pour indiquer les passages piétons. Ce qui se passe au bas de la rue du Temple est que les automobilistes doivent monter sur un espace qui n'est clairement plus la route; dès le moment où cette délimitation de niveau est franchie, ils se retrouvent sur une zone "trottoir" et à ce moment-là doivent considérer que les piétons sont prioritaires ce qui n'est plus le cas lorsqu'ils quittent cette plateforme et retournent sur l'espace routier. Telle est la législation et tel est le concept de la Grand Rue à cet endroit. Si on s'aperçoit que la sécurité est en jeu, on pourrait imaginer la pose de signalisation mais ce n'est pas le but et on n'est pas censé le faire. La manière dont cela fonctionne a été validée par le Canton.

M. Deruaz n'est pas certain que tous les automobilistes et les piétons connaissent les subtilités de la loi, et son inquiétude se situe plus haut à l'entrée, quand on passe du goudron au granit. Est-ce là un endroit pour les piétons ou pas, sachant qu'ils sont nombreux à se balader là au nord de la fontaine, sur le granit qui n'est pas encore surélevé.

M. Echenard complète en expliquant que le granit dans la partie non surélevée se définit par son aspect esthétique, et que c'est lorsque qu'il est rehaussé que l'espace devient piétonnier. La zone en granit basse n'est donc en aucun cas une zone prioritaire pour les piétons. L'inspecteur de la circulation a rendu la Municipalité attentive à certains éléments et il faudra probablement apporter quelques correctifs.

M. Hay se souvient que le passage piéton dans la Grand Rue faisait l'objet d'une attention très particulière lorsque le projet avait été présenté et approuvé. Il n'était pas prévu d'avoir des passages piétons jaunes mais plutôt des revêtements différenciés, ce qui a manifestement disparu sur la Grand Rue mais qui a été conservé autour de la fontaine. Il y a là quelque inconsistance mais le granit est magnifique même si fort cher. Il pense que l'on devrait envisager la pose d'un poteau pour signaler qu'il y a des piétons et que l'on aborde une route principale lorsqu'on descend la rue du Temple.

M. Schatzmann va un peu dans le même sens au sujet du giratoire sur la route depuis Genève car il est annoncé très tardivement; pourrait-on avancer le panneau de signalisation?



M. Bréchon demande à la Présidente si elle peut procéder à la lecture, durant ses communications de la présidente, des courriers qu'elle reçoit.

La Présidente répond par l'affirmative et développe les sujets des courriers évoqués le soir-même.

M. Buvelot n'est pas d'accord avec M. Bréchon car il appartient à la Présidente de décider ce qui est du ressort de l'exécutif ou du ressort du législatif.

Mme Byrne Garelli informe, au sujet des deux préavis en lien avec le Port retirés par la Municipalité, que d'entente avec la Présidente du Conseil et les chefs de groupes les préavis actuellement en préparation sur le règlement et la construction vont être déposés à mi-février auprès des mêmes commissions constituées l'année précédente et seront sous embargo jusqu'à la séance d'avril.

La présidente donne rendez-vous aux conseillers le 15 mars et lève la séance à 21h10.

Au nom du Conseil communal

Pascale VOLLENWEIDER
Présidente



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire